



## Appel Intersyndical Unitaire

**Jeudi 3 octobre**

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail. Les organisations syndicales du département des Pyrénées-Orientales présentent leurs condoléances à la famille, aux collègues, au personnel municipal et aux proches de Christine Renon.

Le geste de Christine témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail qui fait écho au mal être de l'ensemble de la profession. Cette marche forcée de réformes rejetées par la profession dans la rue comme dans les instances paritaires ministérielles, académiques ou départementales, contraint de nombreux collègues à mettre en œuvre, sous la pression hiérarchique, des mesures qui heurtent leur professionnalité, voire qui bafouent leurs valeurs humaines et professionnelles.

L'institution est responsable.

Il faut des réponses concrètes pour garantir la santé, l'intégrité morale et physique des personnels.

Jeudi 3 octobre se dérouleront à la fois les obsèques de notre collègue et le CHSCT départemental spécial de Seine-Saint-Denis. Tous les enseignant-es des écoles doivent pouvoir s'emparer de cette journée.

A cette fin, les organisations syndicales départementales FSU 66, SNUipp-FSU 66, SE-UNSA 66, SNUDI FO 66, SUD EDUCATION 66-11, CGT EDUC'ACTION 66 :

- proposent à l'ensemble des enseignants **un rassemblement devant la DSDEN 66 le jeudi 3 octobre à 17h30**, avec un brassard noir.

- Invitent les enseignants à **se réunir sur le temps scolaire (en veillant à assurer la surveillance des élèves) et à lister leurs exigences pour améliorer les conditions de travail des directeurs et de l'ensemble des enseignants.**

Nous vous proposons de nous faire parvenir ces revendications, que nous transmettrons aux organisations syndicales du 93 et aux différents échelons de notre hiérarchie (DASEN, Rectrice, Ministre).

- Tiendront **une conférence de presse intersyndicale le jeudi 3 octobre à 15h30.**

- **Demandront la tenue d'un CHSCT départemental extraordinaire, pour traiter en urgence les DGI** (fiches de danger grave et imminent) qui ont été transmises à la hiérarchie depuis le début de l'année scolaire.

La souffrance au travail est une réalité dans de nombreux établissements du département. L'Institution doit soutenir les personnels et prendre les mesures appropriées.

SNUipp-FSU66 , FSU66 ,  
SE-UNSA66 ,  
SUD-éducation66-11 ,  
SNUDI-FO66 ,  
CGT-educ'action66